Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261006-DEL2026_213-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE SIX OCTOBRE À VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L. 5211.7 et L. 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance	Maison des services de Gosné
Date de convocation	30 septembre 2026
Présents	MMES : L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, G. DUMONT, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZÉ-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, C. LEMOINE, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER. MRS : O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, L. BOUTHELOUP, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, V. LEMIÈRE, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-P. ROUDIER, R. SALAÜN, F. TROUVÉ, D. VEILLAUX.
Absents représentés	MMES A. BEAULIEU (POUVOIR À J. DELAUNAY), K. CHESNAIS-GIRARD (POUVOIR À G. DUMONT) M. Y. LE ROUX (POUVOIR À J. BÉGASSE)
Absents	MME S. CHYRA
Secrétaire de séance	M. D. VEILLAUX

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Participation annuelle au poste d'Intervenant Social en Gendarmerie et proposition de prolongation d'une année de la convention triennale

Rapporteur : Guillaume BÉGUÉ, Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes « Liffré-Cormier Communauté » ; et notamment ses compétences « Politique de la ville » et « actions sociales d'intérêt communautaire » ;

VU la délibération n°2023-211 du 14 novembre 2023, portant convention triennale de financement

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261006-DEL2026_213-DE

VU les demandes présentées au titre du poste d'Intervenant Social en Gendarmerie ;

VU le projet de convention partenariale présenté pour l'année 2027 ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 8 septembre 2026.

Il est exposé ce qui suit :

Au titre de ses compétences « Politique de la ville » et « actions sociales d'intérêt communautaire », Liffré-Cormier Communauté participe depuis 2021 au financement d'un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie (iSG) sur notre territoire (cf plaquette en annexe 1).

L'objectif de ce partenariat est d'apporter une réponse et un accompagnement adaptés aux situations de détresse sociale (problèmes familiaux et conjugaux, carences éducatives, précarité, etc…) rencontrées quotidiennement par les services de Gendarmerie, sans qu'ils ne disposent des outils ni du cadre d'intervention sociale adapté aux personnes en détresse sociale (qu'elles soient victimes ou auteur d'infraction de quelque nature).

Les principales missions de l'iSG, professionnel du champ social, recouvrent les volets suivants :

1. offrir un premier accueil social d'écoute et d'orientation aux personnes accueillies en gendarmerie en situation de détresse (ou aux proches de personnes victimes, ou mises en cause)
2. proposer une évaluation globale de la situation des personnes afin d'orienter celles-ci vers les services sociaux adéquats
3. réaliser des interventions sociales de proximité en urgence
4. servir de lien entre les structures de gendarmerie et les intervenants sociaux, médicaux et éducatifs.

L'iSG intervenant sur le territoire est géré par l'association ASFAD (devenue Altera depuis le 1er juillet 2026), établie à Rennes et ayant une grande expérience de l'accompagnement dans le cadre des violences intrafamiliales (ViF). Cette structure encadre 6 des 8 postes d'iSG existants en Ille et Vilaine.

Modalités

Les postes d'iSG bénéficient de financements aléatoires selon les Départements (0 à 2 postes dans la plupart) ; le Département d'Ille-et-Vilaine soutient pour sa part 8 postes, en co-financement avec la Préfecture et les EPCI volontaires.

Un désengagement de l'Etat s'est amorcé ces dernières années mais compte tenu de sa progressivité, la table de financement 2026 est équilibrée entre les catégories de financeurs :

1 tiers à charge de l'État, 1/3 à charge du Département, et 1/3 à charge des EPCI de secteur volontaires => pour notre « secteur d'intervention », répartition à parts égales (1/9ème) entre le Pays de Châteaugiron Communauté, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et Liffré-Cormier Communauté.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261006-DEL2026_213-DE

Conformément à la convention triennale de financement (2023-2026), le montant à charge de Liffré-Cormier Communauté a été de 4 620 € en 2024 ; 5 133 € en 2025, et est prévu à 6 317,33 € pour 2026 (cf tableau ci-dessous). L'évolution tient compte notamment du passage à temps plein du poste effective courant 2024 (compte tenu de la taille du territoire couvert et des besoins constatés, particulièrement en matière de ViF) et de son coût environné (dont 0,1 etp de coordination).

2026 : 12 mois

Poste d'ISCG	ETPT	Coût du poste 2022	Coût du poste 2023	Subvention demandée en 2023 à l'Etat (financement à hauteur d'un tiers du poste, sauf création)		Financement collectivités	
Secteur Liffré ASFAD	0,5 ETP	24 464 €	28 428 € (sans Ségur)	9 476 € 33,3 %	**18 952€ 33,3%**	CD : 9 476 € / 33,3 % 3 EPCI : 9 476 € / 33,3 %	**CD : 18 952 € / 33,3 %**
	0,5 ETP	X (création en 2023)	28 428€ (sans Ségur)	9 476 € 33,3 %		CD : 9 476 € / 33,3 % 3 EPCI : 9 476 € / 33,3 %	**3 EPCI : 18 952 € / 33,3 % soit 6 317,33 € chacun**

Problématiques

1/ arbitrage sur la hausse du montant de subvention annuelle demandée - cf annexe 2

Au titre de l'exercice 2026, Liffré-Cormier Communauté n'a pas encore versé à l'association gestionnaire du poste d'Intervenant Social en Gendarmerie, le montant de la participation annuelle prévue par convention (cf supra). Deux raisons à cela :

- Lors de la réception de la demande de subvention (fin nov 2025), il avait été répondu que celle-ci ne serait traitée qu'à réception des éléments d'activité et financiers du poste sur 2025

- Une fusion devant intervenir au 1er janvier 2026 entre l'association gestionnaire (Asfad) et la SEA35 (Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte), nous attendions également des documents officiels (statuts...) sur la nouvelle entité créée (Altera) afin de se mettre en conformité avec le Centre des Finances Publiques pour le paiement des subventions (changement d'appellation et de Rib).

À ce jour, les documents sur le fonctionnement 2025 du poste d'ISG ont bien été communiqués (cf annexe 3 le support du Copil annuel du 13 fév 2026), ainsi que les documents officiels créant la nouvelle entité (association « Altera ») à compter du 1er juillet 2026.

Les formalités étant remplies, il reste à arbitrer le montant de subvention à verser pour l'année 2026. En effet, la subvention sollicitée pour 2026 (7 317 €) est supérieure de 1 000 € au montant initialement prévu dans la convention triennale (+15 %).

Suite à plusieurs échanges réalisés avec l'association, en lien avec les 2 autres ECPI financeurs, l'explication provient des variations de niveaux de salaires des intervenants (déjà 3 personnes différentes passées sur ce poste), mais surtout de la nouvelle convention collective de référence au sein d'ALTERA (« convention 1966 », plus avantageuse que celles des CHRS).

2/ sollicitation de l'approbation d'un avenant à la convention triennale - cf annexe 4

Afin de faire coïncider l'ensemble des renouvellements de conventions de financement des postes d'iSG à l'échelle départementale, un avenant est proposé afin de prolonger l'actuelle convention d'une année, dans l'attente d'une prochaine contractualisation 2027-2030.

Le coût projeté pour Liffré-Cormier Communauté au titre de l'année 2027 (7 336 €) ne serait revalorisé que de 0,26% par rapport au montant final sollicité par l'association au titre de 2026.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261006-DEL2026_213-DE

Compte tenu de :

- l'importance de proposer un accompagnement adapté aux personnes en situation de détresse sociale dans leur parcours de signalement ou de dépôt de plainte (particulièrement lors de Violences Intra-Familiales (cf la synthèse de l'activité globale de l'ISG en annexe 3) ;
- de la reconnaissance unanime exprimée par les Gendarmes (Brigades Territoriales Autonomes de Liffré et de Saint-Aubin-du-Cormier ; Compagnie de Gendarmerie de Vitré, Compagnie d'Ille-et-Vilaine…) sur le maintien et le rôle essentiel de ces intervenant sociaux intervenants au sein des services et complétant avec efficacité le travail des forces de l'ordre ;
- du partenariat établi avec les partenaires financeurs (dont les 2 EPCI) pour la prise en charge de ce poste mutualisé : la participation de Liffré-Cormier Communauté représente 1/9ème du coût annuel mais a représenté la majeure partie des saisines recueillies par l'iSG référent en 2025 (48%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau montant de la participation 2026 pour le poste d'Intervenant Social en Gendarmerie (7 317 €) ;

- **APPROUVE** la prolongation sur l'année 2027 de la convention partenariale de financement du poste d'Intervenant Social en Gendarmerie ;

- **AUTORISE** le Président de Liffré-Cormier Communauté, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et ses éventuels avenants, et à réaliser les engagements nécessaires pour garantir l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 22h00.

Fait à Gosné, le 6 octobre 2026.

Le Président,	**La Secrétaire de séance,**
Guillaume BÉGUÉ	David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.